

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-091-2022

Objet : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION PAR TE47 SUR LA ZA DE LACABLANQUE A LAMONTJOIE.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences obligatoires incombant aux intercommunalités en matière de développement économique, et notamment pour l'exercice de l'ensemble des interventions concernant les zones d'activités : *création, aménagement, commercialisation, entretien, gestion, animation, réhabilitation, requalification, dynamisation,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-164-2019 en date du 26 décembre 2019 actant la création de la zone d'activités artisanale de « Lacablanque » à Lamontjoie,

Vu la délibération n°DE-075-2021 en date du 22 septembre 2021 intégrant au périmètre des zones d'activités intercommunales celle de « Lacablanque »,

Vu la délibération n° DE-041-2022 en date du 23 mars 2022 validant le plan de financement prévisionnel de la zone d'activités intercommunale de « Lacablanque »,

Vu la demande d'Albret Communauté auprès de TE47 pour l'extension du réseau public d'électrification,

Considérant la proposition faite par TE47 pour la participation financière d'Albret Communauté dans cette opération de travaux d'extension du réseau public d'électrification,

Exposé des motifs :

Par délibération n° DE-164-2019 du 26 décembre 2019, et acte signé le 15 novembre 2019, Albret Communauté a procédé à l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Activités de Lacablanque aux lieux-dits « Gade » et « Lembejat » sur la commune de Lamontjoie.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA, une extension du réseau public d'électrification est nécessaire. Une demande a donc été faite auprès du Syndicat Territoire d'Energie 47.

Pour ce type d'opération, TE47 applique un barème de 38% du coût global HT à la charge du demandeur, le reste demeurant à leur charge (suivant délibération de TE47 n°2013-AG-046 en date du 22 avril 2013)

Vu l'estimatif de l'opération qui s'élève à 179 132.64 € HT, la participation d'Albret Communauté est estimée à 68 070.40 €.

AR Prefecture

047-200068948-20220615-DEC_091_2022-AU
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer le devis valant bon de commande pour la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'électrification pour la desserte de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie.

Article 2 : De verser à TE47 une contribution financière estimée à 68 070.40 €.

Article 2 : De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

Fait à NERAC le, **15 JUN 2022**



Le Président,

AL.
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire